



Transmission universelle patrimoine

Par NANOU04

Bonjour

N'ayant pas été payée de la totalité de mes indemnités de licenciement économique par mon employeur une SASU, j'ai introduit une action devant le conseil des Prud'hommes le 03/04. Le 5/04 une annonce parait au Bodacc annonçant la transmission universelle du patrimoine (TUP) de la société au bénéfice d'un autre société dont le siège social est en Angleterre et le 8/04 la société est radiée du R.C.S. Que dois je faire ? Dois je introduire une action en opposition à cette transmission ?

Merci par avance pour votre aide.